

DÉTAILS DES PRESTATIONS COMPRISES DANS LA MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE ACOUSTIQUE

DESCRIPTIF DES MISSIONS ACOUSTIQUES PAR PHASE

Avant projet

- Recherches et études sur la base du programme et de la réglementation, afin de fixer les contraintes au niveau :
 - de l'intelligibilité et de la durée de réverbération des différents types de volumes ;
 - du bruit de ventilation/climatisation et des autres installations techniques dans ces même volumes ;
 - du bruit des installations techniques vis-à-vis de l'environnement ;
 - de l'isolation entre les différents locaux ;
 - de l'isolation de façade.
- Remise d'un mémoire comportant pour chaque local la valeur chiffrée des critères acoustiques ci-dessus et une étude comparative des différentes solutions concernant :
 - la durée de réverbération ;
 - l'isolation :
 - des façades ;
 - de tous les autres locaux importants.
 - les niveaux de bruit d'équipement dans les grands volumes ;
 - les niveaux de bruit d'équipement dans les bureaux, les espaces d'accueil, la cafétéria, etc.
- Choix du type de protection par rapport :
 - aux bruits extérieurs ;
 - aux bruits intérieurs entre salles ;
- Établissement des notes de calcul :
 - des durées de réverbération des locaux ;
 - d'isolation de façade ;
 - d'isolation par rapport aux bruits intérieurs ;
 - de bruit de chauffage/ventilation/climatisation ;
- Vérification des schémas de principe des autres BET concernant :
 - le chauffage / ventilation ;
 - les locaux techniques ;
 - les blocs sanitaires.
- Deux réunions de coordination avec la maîtrise d'œuvre.

PRO - DCE

- Rédaction du CCTP acoustique performanciel tous Corps d'État comprenant les paragraphes suivants :
 - Documents de références - lois - règlements recommandations ;
 - Caractéristiques des ouvrages ;
 - durées de réverbération ;
 - isolements par rapport à l'extérieur ;
 - isolement entre locaux ;
 - bruits des équipements (aériens et solidiens) :
 - à l'intérieur ;
 - à l'extérieur ;
 - bruits d'impacts.
 - Solutions - Prescriptions et limites de prestation par lots (exemple de décomposition) :
 - Lot Gros œuvre
 - Lot Plâtrerie
 - Lot Charpente
 - Lot Menuiseries extérieures, murs rideaux, couverture bardage
 - Lot Ossatures métalliques
 - Lot Menuiseries intérieures
 - Lot Faux-plafonds
 - Lot Revêtements de sols souples
 - Lot Chauffage - Climatisation - Ventilation
 - Lot Plomberie - Sanitaire - Protection incendie
 - Conditions d'acceptation des variantes de chantier ;
 - Conditions de vérification des caractéristiques acoustiques des ouvrages :
 - Période de préparation ;
 - En cours de chantier : procès verbaux acoustiques.
 - Généralités ;
 - Chantier.
- Participation à la rédaction des descriptifs des lots concernés par l'acoustique (plâtrerie, revêtements de sols, faux plafonds, ...) sous forme de descriptifs plus ou moins élaborés des ouvrages en fonction de leur incidence ;
- Fourniture à l'économiste d'une description des produits concernés ;
- Vérification des descriptifs de tous les lots concernés par l'acoustique.
- Deux réunions de coordination avec la maîtrise d'œuvre.

VISA

Suivi des plans d'exécution des entreprises. Vérification de leurs notes de calculs acoustiques des entreprises ayant une mission EXE, tout particulièrement en ce qui concerne les niveaux sonores intérieurs et extérieurs dus à la ventilation/climatisation.

DET

Période de préparation

- Participation à l'élaboration du plan de chantier (emplacement des machines bruyantes, etc.) pour le respect des règlements départementaux ou communaux ;
- Réunion technique de mises au point en début de chantier avec l'architecte, les BET et les entreprises des lots techniques (plans de réservations, etc.).

Chantier

- Études des plans de chantier, des échantillons et des P.V. fournis par les entreprises et mises au point des solutions de détail et rendu de ceux-ci aux entreprises concernées.
- Participation aux réunions de chantier sur les lots importants (plaquiste, etc.).
- Exercice d'une vigilance acoustique sur les ouvrages, notamment en prévenant sur les ouvrages déjà réalisés les risques de dégradation par d'autres entreprises.

Remarques :

- les documents d'étude des différentes phases seront remis sous la seule forme de support informatique (formats DOC et PDF). Le mandataire fera son affaire de la reproduction papier demandée par le maître d'ouvrage.
- dans notre proposition, nous avons exclu toutes les réunions autres que celles prévues en maîtrise d'œuvre (par exemple, les réunions avec le contrôleur technique, le maître d'ouvrage, etc.).

PROPOSITION D'HONORAIRES

Phases	Montant
APS	6 300,00 €
APD	12 000,00 €
PRO	20 000,00 €
VISA	10 000,00 €
DET	2 900,00 €
Total hors taxes	51 200,00 €

Ce qui représente 1,93% de la mission de base.

A Livry-Louvercy, le 25 mars 2010